

**Commune de**



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°5 2018**

***Vendredi 7 septembre 2018 à 20 heures***

**Étaient présents : Présents :** M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Thierry BAS, Mme Adeline MAZET.

**excusés :** M. Olivier FASSION ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, Mme Delphine COISNE ayant donné pouvoir à Laurence RAVET, M. Xavier VITRY.

**Ordre du jour**

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2018,
- 3) Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire,
- 4) Information des actes d'urbanisme signés par Madame Pascale BADIN,
- 5) Délibération pour décision modificative, crédits DM n°2
- 6) Projet acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière et point sur aménagement en cours dans le cimetière actuel
- 7) Questions diverses
  - accueil des gens du voyage, point sur 2018 et réflexion pour les prochaines années
  - information des modifications des horaires des employés
  - nouvelle enseignante à temps partiel, demande d'une nuitée par semaine : prêt gratuit du studio à l'étage de l'école primaire
  - CAPI, travaux 2018 sur le réseau d'eau : récupération des eaux pluviales "Vie du Vieux Chêne"
  - CAPI, préparation du budget prévisionnel 2019 : demande de remise à neuf de la colonne d'alimentation d'eau potable "Vie du Vieux Chêne"
  - CAPI sollicite les communes pour l'organisation du CAPI Raid 2019-2020
  - CAPI, Fête du vélo du 22/09
  - 61<sup>ème</sup> congrès des maires
  - Cessation officielle activité Entreprise Marc Rozier du 2/8/2018



**1. Secrétaire de séance : Pascale BADIN**

## 1. Secrétaire de séance : Pascale BADIN

2. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2018** : approuvé à l'unanimité.

## 3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2018-20	bail logement 3 ans type T4 de 85 m <sup>2</sup> avec box individuel, Maison Fassion	Mme Lauriane JOLY	loyer mensuel 551,91 € et charges 34,67 €
2018-21	restauration scolaire, fourniture de repas en liaison froide année 2018-2019, engagement proposer des produits locaux, artisanaux, de saison et un menu bio par mois,	SODEXO	5,04 € TTC par repas
2018-22	renouvellement bail précaire 1 an pour location local ZA du Bion 14 m <sup>2</sup> à compter du 1er septembre 2018	Mme Marie-Pierre GERIN, nom d'usage DI PASQUALE	122,04 € HT par mois

M. le Maire informe en outre l'assemblée qu'une Commission chargée de choisir les repas du restaurant scolaire se met en place, conformément à une demande des parents d'élèves élus lors du dernier Conseil d'école.

## 4. Information des actes d'urbanisme signés par Mme Pascale BADIN

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises lors de la dernière commission urbanisme.

## 5. Délibération pour décision modificative, crédits DM n°2

D			R		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
6574	subv. Fonct.Assoc p privées	290,00 €	773	mandats annulés ex. antérieur	290,00 €
	TOTAL	290,00 €		TOTAL	290,00 €

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 6 Projet acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière et point sur aménagement en cours dans le cimetière actuel

M. le Maire annonce à l'assemblée que, compte tenu d'un nombre important d'inhumations récemment, il a dû étudier les possibilités de libération d'emplacements de concessions dans le

cimetière.

Il expose ci-après les axes possibles :

→ engager une procédure de récupération des concessions perpétuelles en l'état d'abandon

→ suite à travaux, libération de deux emplacements doubles avec caveaux rénovés

→ état des lieux des emplacements libres à ce jour

→ projet de création de 6 nouveaux emplacements par réaligement des bordures de l'allée centrale, et déplacement des sépultures de deux prêtres et croix monumentale de l'allée centrale vers un emplacement situé contre le mur du cimetière. Ce cas est en cours d'étude avec l'aide de M. Michel JACQUIER du diocèse de Grenoble.

M. le Maire propose de demander des devis pour la réalisation de ces travaux et annonce à l'assemblée qu'un total de 26 concessions simples et 2 concessions doubles avec caveaux rénovés seront ainsi rendus disponibles dans un délai immédiat ou au plus tard dans 4 ans pour 9 concessions en l'état d'abandon.

→ rappel de la fourniture et pose du nouveau columbarium en 2018 créant 9 concessions

→ projet d'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'extension du cimetière

Vu l'obligation de gestion du terrain en cimetière communal, et en particulier l'espace destiné à l'inhumation à cinq ans, M. le Maire propose de déclencher dès à présent une réflexion sur l'extension du cimetière. Il informe l'assemblée que le terrain contigu au cimetière, appartenant à Mme Geneviève JACQUIER, fait l'objet d'une classification en « emplacement réservé » au PLU, sa surface est de 2670 m<sup>2</sup>.

Au vu des informations SAFER, le prix moyen au m<sup>2</sup> des terres et prés dans le département de l'Isère serait de l'ordre de 0,50€. Il propose de réfléchir à une offre supérieure, estimant qu'il s'agit d'un enjeu important et pour une très longue échéance pour la commune, de plus sans engagement de procédure qui pourrait être coûteuse, alors que l'accord amiable est assuré.

L'assemblée est d'accord sur le principe et rappelle l'achat du terrain pour la prévision de l'agrandissement de la Station d'Épuration (projet abandonné par la suite, ce prix pourrait servir de valeur de référence, soit 1,54€ le m<sup>2</sup>. La décision sera mise en délibération lors du prochain Conseil Municipal.

M. Alain CHMILEWSKY présente un diaporama du projet de restructuration du cimetière actuel et une projection du terrain envisagé pour cette extension de cimetière, avec les accès.

## **7. Questions diverses**

M. le Maire sollicite l'assemblée, Mme Laurence RAVET demande d'aborder le point école.

### **Accueil des gens du voyage, point sur 2018 et réflexion pour les prochaines années**

Suite à l'installation intempestive à deux reprises de groupes importants de gens du voyage, M. le Maire informe l'assemblée que l'enquête de la Gendarmerie est en cours pour les dégâts et préjudices subits (eau, électricité...) par la commune.

M. le Maire rappelle l'existence du Syndicat d'Aménagement des Aires et Accueil des Gens du Voyage et l'obligation faite à M. le Préfet de faire résider les groupes de voyageurs sur ces aires. Il rappelle le dépôt de plainte toujours en cours ainsi que l'arrêté d'expulsion pris par M. le Préfet.

Il propose à l'assemblée d'organiser une réunion publique ayant pour thème l'aménagement à créer dans l'espace autour de la Maison Prévert, permettant de valoriser ce bel espace naturel, tout en restreignant les possibilités d'accès pour des « matériels longs et volumineux », difficilement manœuvrables.

M. Alain CHMILEWSKY présente un diaporama du site avec quelques idées d'aménagement qui permettront d'alimenter la discussion avec la population.

Date retenue pour la réunion publique : **vendredi 19 octobre 2018 à 20 heures.**

#### Information des modifications des horaires des employés

Compte tenu de l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), de l'accueil à la garderie municipale, dès la rentrée, de 2 enfants de petite section de maternelle, M. le Maire a été contraint de réorganiser le service des écoles et les services techniques.

En conséquence, Mme Evelyne FAURE est en aide sur la garderie du soir et entretien de l'école primaire, elle conserve l'entretien des autres locaux communaux. Mme Firiél ROUIBI a un nombre d'heures augmenté en service technique (horaire annuel inchangé) et participe à la surveillance cantine/garderie pendant la pause méridienne. Les heures de Mmes Isabelle BERTHIER et Mireille PIRAZZI sont réaménagées en fonction des nouveaux horaires de l'école.

#### Nouvelle enseignante à temps partiel, demande d'une nuitée par semaine : prêt gracieux du studio à l'étage de l'école primaire

Arrivée d'une nouvelle enseignante stagiaire, Mme BARBOT qui habite Grenoble et sollicite une nuitée dans le studio de l'école primaire. M. le Maire prévoit de lui demander une compensation des charges mensuellement.

#### TRAVAUX :

- La commune a réalisé un aménagement sur la D59 "Vie du Vieux Chêne" pour la récupération des eaux pluviales.
- CAPI, préparation du budget prévisionnel 2019 : la commune adresse une demande de remise à neuf de la colonne d'alimentation d'eau potable "Vie du Vieux Chêne" qui est extrêmement fragile.
- CAPI engage le changement de la colonne d'eau potable sur une partie de la « Vie de la Rivoire », remplacement de la colonne diamètre 70 par une colonne de diamètre 100 ainsi que la récupération des eaux pluviales. Les travaux débuteront le 20 septembre 2018.

#### CAPI sollicite les communes pour l'organisation du CAPI Raid 2019-2020

M. le Maire donne lecture du courrier que M. Olivier CHANEL, Vice président délégué aux sports de la CAPI lui a adressé. Les communes sont sollicitées pour accueillir le CAPI RAID pour les éditions 2019 et 2020. Toutefois, M. le Maire relève que les conditions exigées pour l'organisation semblent difficiles à réunir pour cette manifestation. Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

#### CAPI, Fête du vélo du 22/09

M. le Maire fait un appel aux bénévoles pour l'encadrement de participants à la fête du vélo organisée par la CAPI. Il fixe rendez-vous au stade à 14 heures pour le démarrage et l'escorte du cortège devant se rendre sur l'aire du Ga au départ de la voie verte de la Bourbre. Pour le retour, il conviendra de recenser les participants qui auront besoin de remonter à Meyrié.

#### 61<sup>ème</sup> congrès des maires

M. le Maire présente les documents d'inscription au congrès des Maires de l'Isère qui se déroulera le 13 octobre 2018.

#### Cessation officielle activité Entreprise Marc Rozier du 2/8/2018

La cessation d'activité de cette entreprise a été publiée le 2 août 2018.

Point école.

L'école compte 121 élèves à ce jour. 2 inscriptions ont été faites pour une arrivée en janvier 2019.

- les activités péri-scolaires (TAP) sont supprimées.
- Les prestations de l'entreprise AV3M sont diminuées du fait d'une utilisation moins intensive des locaux ce qui permettra une économie de charges.
- Concernant la restauration scolaire, une commission pour le choix des menus est proposée aux parents d'élèves élus.



Séance levée à 22 h 10

Le Secrétaire de séance  
Pascale BADIN



Le Maire  
Eugène REY

